

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**CINQUANTE QUATRIEME SESSION DE LA
COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
BEIJING +15**

**INTERVENTION
DE
SON EXCELLENCE MADAME JEANNE FRANCOISE
LECKOMBA LOUMETO POMBO,**

**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE
L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT.**

**(lue par Madame Cornélie ADOU NGAPI, Directrice générale
de l'Intégration de la Femme au Développement)**

New York, le 3 mars 2010

Verifier à l'audition

Monsieur le Président,

Madame Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO POMBO, Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement et Chef de la délégation congolaise aux présentes assises, n'est pas encore parmi nous, en raison de certains impératifs liés à ses fonctions. Elle m'a fait l'honneur de délivrer en son nom la déclaration suivante.

Je cite

"Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous présenter, à l'instar des précédents orateurs, les félicitations de la délégation congolaise à l'occasion de votre élection à la présidence des travaux de notre commission. Je suis convaincue que votre expérience et vos qualités permettront à la présente session d'atteindre des résultats significatifs. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière disponibilité de ma délégation pour vous accompagner dans l'accomplissement de votre tâche.

D'ores et déjà, ma délégation souscrit à la déclaration faite par la Guinée Equatoriale au nom du Groupe Africain et celle du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

La présente session se tient au moment important où la Commission consacre son ordre du jour à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, quinze ans après leur adoption, ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale, dix ans après. A ce propos, je voudrais me féliciter de la richesse des rapports présentés par le secrétariat et exprimer en même temps l'intérêt de ma délégation, particulièrement pour les recommandations du Secrétaire général sur les douze domaines critiques du Plan d'Action de Beijing.

Ces rapports ne manqueront pas de nous accompagner dans la réflexion à laquelle nous sommes conviées sur la problématique d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, aujourd'hui au cœur des débats majeurs du processus de développement.

La volonté politique de nos gouvernants est indéniable. La mobilisation de la communauté internationale trouve ici même son expression vivante dans cette auguste assemblée. Mais il s'agit pour nous d'aller au-delà de ces considérations et de dépasser nos professions de foi. Il est affligeant de constater que trente ans après l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'épanouissement de la femme et de la jeune fille reste encore un défi pour nos sociétés.

Les différentes crises que connaît le monde, alliées aux changements climatiques, les conflits, le VIH/SIDA ont exacerbé la vulnérabilité de la femme et de la jeune fille, particulièrement dans les pays en développement.

Monsieur le Président,

Cette 54ème session se tient au moment où s'ouvre une nouvelle décennie; tout un symbole, pour ainsi dire, qui devrait permettre de prendre des décisions orientées vers l'action.

Au mois de septembre prochain, l'Assemblée générale tiendra une réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement au cours de laquelle nous espérons une large participation de nos Chefs d'Etat et de Gouvernement respectifs. Nos résolutions de ce jour devront s'inscrire dans cette perspective, car les OMD sont une des clés pour la réalisation de nos nobles objectifs. Ce sera l'occasion non seulement de rappeler et d'évaluer les engagements pris par la communauté internationale dans ce cadre, mais surtout d'obtenir qu'ils soient traduits dans les faits.

S'inscrivant dans la perspective de la création d'un cadre permanent d'évaluation, de partage d'expériences en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies, le Congo fonde l'espoir qu'il constituera le ressort de toutes actions futures en faveur de la femme.

Monsieur le Président,

Le Congo, pour sa part, s'est engagé dans cette quête militante en vue d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes. Le Président de la République du Congo, Son Excellence Monsieur Denis SASOU NGUESSO, en a d'ailleurs fait un des axes prioritaires de son action.

Le Congo a adhéré et ratifié plusieurs conventions internationales, notamment la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif. Au plan interne, il s'est doté d'une loi fondamentale favorable au respect du principe d'égalité entre l'homme et la femme à tous les niveaux.

L'adoption en janvier 2008 d'une politique nationale du genre assortie d'un plan d'action de mise en œuvre 2009-2013 s'inscrit également dans ce cadre et vise la prise en compte de la dimension femme dans tous les plans et politiques sectoriels. Il en est de même du maintien dans la nouvelle équipe Gouvernementale du ministère en charge des problèmes de la femme, expression d'une politique affirmée en faveur de la promotion de la femme et de son épanouissement dans notre société.

Des ressources humaines, matérielles et financières sont mobilisées en vue de lutter contre la féminisation de la pauvreté, de mettre un terme aux violences faites aux femmes et de renforcer la participation de la femme à la prise de décision.

Monsieur le Président,

Certes, comme en témoignent les différentes études réalisées ces dernières années, les actions menées au Congo dans le cadre de l'autonomisation des femmes à travers l'appui aux activités génératrices de revenus, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, s'avèrent fort encourageants. Cependant, l'ampleur et la complexité du défi a conduit le Gouvernement à investir davantage d'efforts et à engager des actions dans plusieurs secteurs de la vie nationale, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

C'est ainsi qu'il a entrepris plusieurs actions visant notamment

- la réduction du taux de mortalité maternelle de 900 décès pour 100000 naissances vivantes en 2000, à 781 pour 100000 naissances vivantes en 2005;
- l'adoption d'une feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ;

- la sensibilisation des hommes et des femmes sur le VIH/SIDA et les autres maladies, les effets néfastes des violences sur la santé et le bien être moral des femmes et des familles ;
- la gratuité des anti rétroviraux et la prévention de la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant ;
- la gratuité des produits anti palustres chez la femme enceinte et les enfants de 0 à 15 ans ;
- l'identification et la prise en charge médicale et socio-économique des femmes et filles victimes de fistules obstétricales ;
- la mise en place d'un réseau des ONG évoluant dans le domaine des violences sexuelles appuyée par la création d'un observatoire national ;
- la gratuité des frais scolaires.

Dans sa lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population en général et de la femme en particulier, le gouvernement a inscrit d'autres actions déclinées dans le programme de développement dénommé « *le chemin d'avenir* ».

Monsieur le Président,

Le renforcement des stratégies de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des recommandations des différents sommets mérite l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, car cela nous permet de mettre en évidence les progrès enregistrés, d'identifier les différents obstacles et de dégager des perspectives nouvelles, à la faveur de la création de la nouvelle entité genre.

C'est dans cette perspective que nous avons l'espoir que les actions menées au niveau de tous les Etats, permettront d'intensifier les actions d'éducation, de conscientisation et également de responsabilisation des femmes à tous les niveaux, afin d'intérioriser la notion d'égalité des genres ou d'égalité entre hommes et femmes.

Je vous remercie.-"

Fin de citation

Pour ma part, je voudrais vous renouveler la disponibilité de la délégation congolaise à s'investir à vos côtés afin que les conclusions de nos travaux répondent aux nombreuses attentes des femmes et des filles du monde.

Je vous remercie.